

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai,

Le Conseil Municipal de la commune de St Maurice l'Exil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la Présidence de M. GENTY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : treize mai deux mil vingt-six

PRESENTS : MM. GENTY/CORRADINI/ABMESELELEME/CHERVEL/CHOUCHANE/FABBRI/BILLET/RULLIERE/STARZYNSKI/ROYE/ULL/BERGER/GROUTSCH/VIALLET/PICARD/BAGLI/FERNANDEZ/VINGERDER/JOYET/MENDY/BASARA/RUARD/CHAOUCH/HADIMLI/HAMADACHE/MATOUGUI

POUVOIRS : MM. ROUCAUTE A MENDY/HAMMADI A CHOUCHANE/TASOURIT A MATOUGUI

N° 26/05/14

Objet : Recrutement de personnel temporaire pour le remplacement d'agents

Monsieur le Maire expose que les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels temporairement indisponibles. Les contrats correspondants sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ces contrats peuvent prendre effet avant le début de l'absence de l'agent.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Vu le code général de la Fonction Publique, notamment son article L332-13,
- Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels en remplacement d'agents titulaires ou contractuels indisponibles.

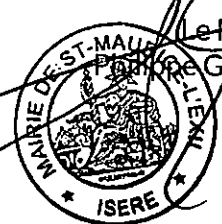
A l'unanimité de ses membres :

- Autorise Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- Charge Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- Prévoit à cette fin une enveloppe de crédits au budget.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Saint-Maurice l'Exil, le 21 mai 2026

Le Maire,
M. GENTY



Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Exécutoire compte-tenu de la réception
En Sous-Préfecture le 27/05/2026
Et de la notification ou publication du 27/05/2026